



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A Vic-sur-Cère,
Jeudi 30 Janvier 2020 à 19h30
(suivant réunion PLUi du même jour à 18h00)

RAPPORT DU PRESIDENT

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil précédent
- 2- Ordre du jour

Rappel accès extranet : identifiant : elu (*sans accent*) mot de passe : carlades2019 (*sans majuscule*)

Site Internet : <https://www.carlades.com/>

ADMINISTRATION

- Adhésion au service de Cantal Ingénierie Territoires pour la mission relative à la Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD)
- Contrat groupe d'assurance des personnels : consultation par le Centre de Gestion de la F.P.T.
- Adoption des nouveaux statuts de A.G.E.D.I.

ENFANCE JEUNESSE

- Choix du concessionnaire pour la micro-crèche

ECONOMIE

- Zone d'activités : ventes de terrains

ENVIRONNEMENT :

- Convention pour la collecte et le traitement des ordures ménagères au refuge du Plomb
- Nouveau contrat de reprise du verre à compter du 01/01/2020
- Signature d'une convention avec Nespresso pour la récupération du petit aluminium
- Signature d'une nouvelle convention avec Eco TLC pour la reprise des textiles

EAU & ASSAINISSEMENT :

- Remboursement de frais d'électricité au camping de Thiézac

INFORMATIONS :

- Evolution de la TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes 2020

ADMINISTRATION

Adhésion au service de Cantal Ingénierie Territoires pour la mission relative à la Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD)

Le conseil départemental du Cantal via son agence « CIT » propose une prestation de service relative à la mise en conformité du RGPD.

Il est proposé que CIT devienne, en qualité de personne morale, notre délégué à la protection des données (DPO mutualisé).

Pour mener à bien ce service, un recrutement est en cours et le candidat retenu suivra une formation CNIL.

Le service proposé coûterait à la collectivité 2 000 euros HT / An sur un engagement minimal de 3 années.

La contractualisation passerait par une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé au conseil communautaire de débattre sur la contractualisation avec CIT pour cette prestation et le cas échéant de délibérer pour autoriser le Président à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Contrat groupe d'assurance des personnels : consultation par le Centre de Gestion de la F.P.T.

Le Centre de Gestion propose depuis de nombreuses années un contrat groupe assurance garantissant les collectivités contre les risques financiers statutaires supportés par l'employeur pour cause d'absentéisme pour raisons de santé (accidents du travail, maladie professionnelle, congé longue maladie, congé longue durée, maternité,...). Le contrat en cours arrivera à échéance le 31.12.2020 ; Aussi, le CDG sollicite l'accord de la collectivité pour procéder à une nouvelle consultation pour le contrat prochain.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la mutualisation du contrat groupe d'assurance et d'autoriser le CDG à procéder à une consultation pour notre compte. Nb : aucune obligation d'adhésion par la suite pour l'EPCI il ne s'agit que d'une consultation à ce stade.

Adoption des nouveaux statuts de A.G.E.D.I.

Le Syndicat informatique A.G.E.D.I. sollicite l'adoption de leurs nouveaux statuts pour le respect de la réglementation en vigueur et propose de passer en Syndicat mixte fermé en Syndicat mixte ouvert entraînant des adaptations (de fonctionnement, de renouvellement des instances et de comptabilité).

La proposition de statuts est disponible sur l'extranet.

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts.

ENFANCE JEUNESSE

Choix du concessionnaire pour la micro-crèche

Après 2 candidatures reçues, une seule offre a été finalement faite à la Communauté de communes pour la gestion de la crèche communautaire. Il s'agit de l'offre de la Fédération ADMR du Cantal. CIT a mené l'analyse de l'offre qui est recevable et jugée satisfaisante.

Une phase de négociation a tout de même été menée afin d'affiner l'offre et de veiller à la bonne adéquation cahier des charges/offres.

Il est proposé au conseil de confier la gestion de la micro crèche à la Fédération ADMR du Cantal.

ECONOMIE

Vente de terrains zone d'activités

Un point sur les ventes compromises en cours et projets sera fait par le Président.

ENVIRONNEMENT

Convention pour le refuge du Plomb avec Hautes Terres Communauté

Dans le cadre d'une bonne gestion du service de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés, il est proposé au conseil que la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès confie la gestion de ce service à Hautes Terres Communauté pour le point de collecte du Lioran localisé : 10 Rue du Téton de Venus (point de regroupement semi-enterré en face de la Tour Sumène) située sur la commune de Laveissière.

En effet, compte tenu d'une situation géographique particulière, des containers sont mis à disposition par Hautes Terres Communauté, d'un usager professionnel, implanté sur le territoire de la Communauté voisine (refuge du Plomb du Cantal).

Par convention, la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès confierait à Hautes Terres Communauté, la mission de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

D'autres prestations annexes seraient également confiées : la mise à disposition de 3 containers de 650 L et le nettoyage et la réparation des containers ; Le volume collecté par an (en ne prenant en compte que les 9 semaines de tournées d'hiver, pour un volume estimé annuel de 17 820 litres) sur ce point de collecte est estimé à 2,673 Tonnes.

La gestion de ce service donnerait lieu à un versement de rémunération par la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès correspondant au financement du fonctionnement du service de collecte de transport et de traitement, **soit 1350 € par an.**

La convention s'appliquerait à compter **du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2030.**

Nouveau contrat de reprise du verre à compter du 01/01/2020

Suite à la décision par la CSVMF (Chambre Syndicale Verrerie Mécanique de France) de basculer la reprise du verre ménager de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès de la V.O.A vers VERALLIA France, il est nécessaire de signer un nouveau contrat de reprise avec VERALLIA.

Rappel sur la procédure de reprise du verre :

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac effectue la collecte des colonnes d'apport volontaire (dont le verre) et achemine ce verre jusqu'à l'aire de stockage d'USSEL (15) de la société TRANSPLANEZE. Cette société assure la traçabilité ainsi que le rechargement puis le transport de ce verre dans des camions affrétés par VERALLIA vers le centre de traitement situé à Andrézieux (42).

Du fait de la distance supérieure à 100 km entre la collectivité et le centre de traitement, la collectivité est obligée d'utiliser une aire de stockage conforme aux conditions de reprise du contrat barème F signé avec CITEO. Cette aire de stockage peut appartenir à la collectivité ou à un prestataire. La collectivité ne disposant pas d'une telle aire, elle est obligée de recourir à celle d'un prestataire.

Jusqu'à présent, la VOA puis VERALLIA assumaient les frais engendrés par ces prestations de TRANSPLANEZE.

Mais à compter du 01/01/2020, certains frais devront être assumés par la collectivité :

- Prestation de pesée sur site : 5 € HT/pesée
- Prestation de traçabilité, de stockage et chargement : 2.06 € HT/T

Ces frais seront facturés directement à la collectivité par la société TRANSPLANEZE.

Estimatif sur base tonnages verre 2018 : 200 T soit au moins 412 € HT

Le nouveau contrat entre la collectivité et VERALLIA prendrait effet au 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2022 et rendrait donc caduque le précédent contrat.

Il est demandé au conseil d'autoriser le Président à signer ce nouveau contrat, sachant que la collectivité n'a pas d'autre choix.

Signature d'une convention avec Nespresso pour la récupération du petit aluminium

Le Fonds, créé en 2014 par Nespresso, a pour objectif de rémunérer la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités et a ainsi décidé d'apporter un soutien aux collectivités qui produiront de l'aluminium répondant au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée, en complément du soutien financier apporté par Citéo/Adelphe.

La Communauté de communes Cère et Goul en Carladès travaille avec le Centre de Tri du SYDED du Lot qui est équipé d'un module de tri magnétique permettant d'isoler les petits éléments contenant de l'acier et de l'aluminium (*ce qui permettra d'avoir des recettes supplémentaires*).

Elle peut donc prétendre au soutien du Fonds.

Il est donc proposé au conseil de signer la convention de partenariat « Flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée » **avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums.**

Il est demandé au conseil d'autoriser le Président à signer ce nouveau contrat.

Signature d'une nouvelle convention avec Eco TLC pour la reprise des textiles (*textiles linges chaussures*)

L'éco-organisme Eco-TLC est chargé de percevoir les contributions de ses adhérents (professionnels des TLC) pour le recyclage et le traitement des TLC neufs destinés aux ménages. Il est également chargé de verser des soutiens aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales.

La Communauté de communes a déjà signé un contrat avec Eco-TLC qui s'est achevé au 31/12/2019.

L'agrément d'Eco-TLC comme éco-organisme a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2022.

Afin de bénéficier du soutien financier de l'éco-organisme Eco TLC, une nouvelle convention doit donc être signée (*estimé à 300 €/an*).

Il est demandé au conseil d'autoriser le Président à signer ce nouveau contrat.

EAU & ASSAINISSEMENT

Remboursement de frais d'électricité au camping de Thiézac

Une pompe de relevage d'assainissement est en place sur le terrain de camping de Thiézac (elle ne sert pas exclusivement au camping)

Par souci d'économie et en accord avec le gérant du camping, la commune de Thiézac a décidé de ne pas faire poser de nouveau compteur électrique (coût estimé 6000 €) et de brancher cette pompe sur le réseau électrique du camping avec la mise en place d'un compteur divisionnaire par leurs soins. Ils relevaient le compteur et calculaient le coût moyen du Kwh qu'ils rembouraient au camping.

La compétence devenue communautaire, le Président souhaite que ce mode de fonctionnement perdure.

Le Trésorier sollicite une délibération autorisant ce mode de fonctionnement et ce remboursement au gérant du camping.

INFORMATIONS

-Marché bennes déchetterie avec la société Teil :

- Avenant pour augmenter le montant maximum du marché suite à dépassement des tonnages annuels estimés lors de la consultation. (*estimé à + 4 600 € HT*)
- Avenant pour évolution du coût de traitement des encombrants ménagers non incinérables suite à augmentation de la TGAP (Taxe Globale sur les Activités Polluantes) qui est passée de 17 € HT/T à 18€ HT/T au 01/01/2020

Marché Encombrants Vallée du Goul :

- Avenant pour évolution du coût de traitement des encombrants ménagers non incinérables suite à augmentation de la TGAP (Taxe Globale sur les Activités Polluantes) qui est passée de 17 € HT/T à 18€ HT/T au 01/01/2020. Conséquence sur le marché : ce coût de traitement passera de 135 € HT/T à 143 € HT/T (*hausse estimée de 500 à 600 € HT sur base tonnages 2019*)